



Pau, le 2 mai 2022

## Dimanche 1<sup>er</sup> MAI 2022

### une journée internationale des travailleuses et des travailleurs combatif.ve.s en France

Les cortèges du 1<sup>er</sup> mai ont mobilisé plus de 3000 personnes dans notre département et près de 200 000 personnes en France métropolitaine.

Les organisations syndicales ont rappelé au président de la République « fraîchement » réélu le 24 avril qu'elles ne se laisseront imposer ni des nouvelles régressions sociales ou confisquer les échanges sur l'enjeu des retraites ni tergiversations sur la hausse indispensable des salaires dans un contexte qui plus est inflationniste. Dans la Fonction publique et donc dans notre profession, cela passe par le dégel conséquent du point d'indice et la refonte positive des grilles salariales.

## LYCÉE - PROCHAINES ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ des 11, 12 et 13 mai 2022

### des décharges a minima, des paiements de correction de copies

L'approche des épreuves d'EDS, initialement prévues mi-mars et reportées pour cause d'épidémie de COVID sur intervention du Snes-FSU, a permis en intersyndicale il y a plusieurs semaines de poser la question des décharges horaires dans la mesure où corrections des copies numérisées des épreuves de baccalauréat et service d'enseignement sont incompatibles : le ministère a enfin daigné le reconnaître et a accordé quatre demi-journées à chaque correctrice et correcteur mais renvoie une nouvelle fois aux chef.fe.s d'établissement la mise en application de cette décision (BOEN de jeudi 5 mai a priori). L'action du SNES-FSU a donc porté des fruits mais ces avancées restent insuffisantes.

De même, lorsque les copies exigent une double correction comme l'épreuve d'HLP, chaque professeur.e convoqué.e sera pleinement rémunéré.e pour chaque copie.

Par ailleurs, cela démontre de nouveau les effets délétères de la réforme du baccalauréat : rien n'a été anticipé par le cabinet de JM Blanquer concernant la mise en œuvre concrète des épreuves d'EDS et leurs conséquences diverses. Tout se fait avec un investissement financier minimal. On ne peut que constater la désorganisation dans le calendrier des établissements au mois de mai qui, pour certains, se voient contraints de libérer les élèves des classes de seconde et de première pour être en mesure d'assurer les épreuves des élèves de terminale dans des conditions « optimales » (ex : surveillances des salles d'examens).

C'est pourquoi le Snes-FSU continue de réclamer des épreuves nationales, terminales, anonymes en juin et une remise à plat de la réforme du baccalauréat mais également de la réforme du lycée.

### Agenda :

- Congrès national du Snes-Fsu à Montpellier du 9 au 13 mai 2022
- Prochain CHSCT le jeudi 12 mai 2022
- Visite CHSCT le jeudi 19 mai 2022 du collège Albert Camus de Bayonne.

## Evaluation des EPLE:

### l'expérience confirme l'opposition du SNES-FSU

**Position de principe** : Le SNES-FSU s'oppose à cette sorte d'audit déguisé (qui plus est, sans les compétences et les procédures réellement professionnelles d'un cabinet spécialiste) qui a pour fin principale sinon exclusive, de légitimer la politique néolibérale de compression des dépenses budgétaires, en promouvant l'autonomie de l'EPL. L'autonomie recherchée est celle de la/du Chef-fe d'Établissement, placé-e sous contraintes budgétaires et avec des pouvoirs managériaux (sur les enseignant-e-s, les autres personnels, du fait des réformes successives comme la fin du paritarisme et l'actuelle remise en cause du statut de la Fonction Publique) renforcés.

Pour autant, la **position pratique** du SNES-FSU est la participation **critique**. Car il faut pouvoir observer, entendre ce qui s'énonce et s'annonce, souvent à demi-mots, de façons insidieuse, suggestive. Il faut aussi être en situation d'apporter nos analyses, nos contestations (les représentant-e-s du personnel doivent demander à être reçu-e-s), nos revendications de principe, et pour nos droits à faire respecter, d'autres à promouvoir.

#### Evaluation interne des EPLE dans le 64 : lycées, collèges

Elles sont très peu suivies par les collègues, qui dans la grande majorité s'y opposent, ou n'en ont cure.

Des représentant-e-s du personnel demandent cependant à participer à titre personnel militant pour les raisons évoquées ci-dessus.

Il apparaît des évaluations bouclées, bâclées, par exemple en deux réunions d'une heure et sur la base d'un questionnaire excessivement long et fastidieux à renseigner. Les retours de la part de l'administration ont été escamotés, notamment du fait de la crise Covid.

#### Evaluation externe

Dans un lycée, elle a été très mal vécue par les collègues qui ont rencontré des donneur-se-s de leçons, demandant davantage de travail, en matière d'orientation, d'exécution de tâches supplémentaires sur les temps non enseignés... Dans un autre les évaluateurs, qui ont d'emblée précisé ne pas avoir la main sur les moyens, ont répondu lorsque les enseignants ont fait part de leur doutes quant à l'utilité d'une telle évaluation, que cette dernière pourrait ensuite porter ses fruits dans le cadre du projet d'établissement, dans un autre aucune nouvelle de l'évaluation annoncée en début d'année...

Dans un collège, les relations avec les évaluateur-riche-s ont été courtoises, mais avec très peu d'espace de dialogue.

De façon générale, les lignes de conclusion étaient tracées, fournies, fourbies, connues d'avance. Il s'agit bien d'une entreprise de formatage dont les collègues ne sont pas dupes.

Par conséquent, il faut continuer à lutter contre l'autonomie (sans ressources réelles) et la concurrence entre EPLE, pour un service public national de l'Éducation.

## CDEN

- Finalement le CDEN initialement prévu le 12 avril s'est tenu aujourd'hui. Il avait été reporté du fait de l'absence des membres de la DSEN. le DASEN justifie son absence par la période de réserve d'usage en période électorale alors même que l'instance était prévue depuis le 28 mars.
- Ouverture d'une ULIS au collège de Lasseube : La FSU a dénoncé l'usage manifestement installé qui consiste à considérer l'effectif normal des ULIS collège à 12 élèves alors que les textes en vigueur en préconisent 10.
- Financement des établissements privés sous contrat : comme chaque années, au-delà des dépenses de fonctionnement (salaire des enseignant-e-s...) les collectivités publiques interviennent (ici le département pour les collèges) subventionnent l'investissement. Or quelles sont les missions de service public que remplissent les établissements privés lorsqu'ils ne respectent aucune sectorisation et mettent fréquemment en place des procédés de sélection à l'inscription.
- La FSU a rappelé que les jeunes de moins de 16 ans, quelle que soit la situation administrative, doivent être scolarisés, ce qui n'est pas le cas pour certain Mineurs Non Accompagnés.